**Contribution au rapport sur le rôle des administrations locales dans la promotion et la protection des droits de l’homme du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme**

Bonnes pratiques de l’Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis

1. **Lois, politiques et programmes élaborés par l’administration locale explicitement pour promouvoir et protéger les droits de l’homme, notamment en ce qui concerne le droit à l’égalité et à la non-discrimination et à la protection des personnes vulnérables et marginalisées**

Comme le reconnait l’Organisation des Nations unies à travers la Déclaration sur l’élimination des violences à l’égard des femmes adoptée en 1983, la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales. Il s’agit d’une violation des droits humains particulièrement répandue, à l’échelle mondiale, 1 femme sur 3 a subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime[[1]](#footnote-1). Les actions de l’Observatoire des violences envers les femmes s’inscrivent dans la promotion et la protection des droits humains ainsi que la protection des personnes vulnérables.

L’Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, créé en 2002, est le premier observatoire sur cette thématique en France. De par sa position pionnière, de nombreux dispositifs expérimentés en Seine-Saint-Denis pour protéger les femmes victimes de violences ont par la suite été étendus à l’ensemble du territoire national. L’Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis contribue donc pleinement à l’amélioration des lois et des dispositifs de protection des femmes et de leurs enfants au niveau national. L’une des missions de l’Observatoire est d’initier et de mettre en place l’expérimentation de dispositifs pour améliorer la protection et l’accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants, avec la construction de nouvelles alternatives et outils en termes de prévention, d’accompagnement et de protection. Les programmes élaborés par l’Observatoire des violences envers les femmes portent à la fois sur la protection des femmes victimes de violences, mais aussi la prévention des violences envers les femmes à travers des actions de sensibilisation. Ces deux axes sont abordés conjointement par l’Observatoire afin d’aboutir à une politique publique de lutte contre les violences envers les femmes particulièrement protectrice.

S’agissant de la protection et de la prise en charge des femmes victimes de violences et leurs enfants, l'Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis a créé de nombreux dispositifs.

L’Observatoire a mis en place un **téléphone d’alerte pour les femmes en très grand danger[[2]](#footnote-2)** en 2009, qui a été généralisé à l’ensemble de la France par la loi du 4 août 2014.Il est remis par le ou la procureur∙e aux femmes victimes de violences conjugales ou de viol en très grand danger, pour leur permettre d’alerter et de faire intervenir immédiatement les forces de police en cas de menaces ou de violences.

L’Observatoire a également mis en place **l’ordonnance de protection**, un outil juridique permettant aux juges aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de violences. Cet outil a par la suite été généralisé au territoire français à travers la loi du 9 juillet 2010.

Par ailleurs,l’Observatoire dispose depuis 2013 d’un dispositif prévoyant **l’accompagnement des enfants par une association, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père auteur de violences.** Elle permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur, et le risque de nouvelles violences.

En 2014, l’Observatoire a mis en place **un protocole de prise en charge des enfants suite à un féminicide[[3]](#footnote-3)** ou à une tentative de féminicide. Ce dispositif est né du constat que ces enfants, ne recevaient pas de soins en psychotrauma, et étaient en grande souffrance et développaient des problèmes comportementaux et cognitifs. Il permet que les enfants mineur·es orphelin·es bénéficient d’une prise en charge en psychotrauma.

Enfin, le dispositif « **Un toit pour elle** »[[4]](#footnote-4) facilite l’accès au logement sûr et pérenne pour les femmes et les enfants victimes de violences[[5]](#footnote-5). Il s’agit pour chaque commune du département et pour des bailleurs sociaux de réserver chaque année un logement pour une femme victime accueillie dans les centres d’hébergement des associations spécialisées dans l’accueil de femmes victimes de violences, ou repérée comme étant en danger par la justice.

Par ailleurs, l’Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis a mis en place des dispositifs spécifiques pour protéger les personnes vulnérables. Certains programmes de l’Observatoire concernent tout particulièrement les jeunes filles en danger de mariage forcé, et celles victimes de prostitution : de par leur âge – certaines étant encore mineures – ces jeunes filles sont particulièrement vulnérables. L’Observatoire met également en place des dispositifs pour protéger les femmes en situation d’handicap.

**Concernant les jeunes filles en risque de mariage forcé**, en 2013, l’Observatoire des violences envers les femmes a rédigé un protocole d’accompagnement des filles et jeunes femmes en danger de mariages forcés et un guide à destination des professionnel∙le∙s [[6]](#footnote-6). Ce guide, réédité en 2019, attire l’attention des professionnel∙le∙s sur le sujet afin de permettre un plus grand nombre de signalements. Il a été élaboré avec les services de l’éducation nationale, les services de la justice, les services sociaux et les associations spécialisées dans la protection des femmes victimes de violences. Il s’agit d’un véritable outil de référence et d’aide pour les professionnel∙le∙s, présentant les procédures pour signaler ces situations à risque en fonction de l’âge des jeunes filles.

**Concernant les mineures en situation de prostitution**, en 2020, l’Observatoire des violences envers les femmes a contribué à la mise en place un dispositif expérimental visant à l’évaluation et la prise en charge de ces mineurs. Ce dispositif s’articule autour de différentes étapes depuis le signalement des situations, leur évaluation et jusqu’à la mise en œuvre d’une mesure d’assistance éducative en milieu ouvert renforcée. Cette évaluation et ce suivi éducatif spécifique sont menés conjointement par les services du Département de la Seine-Saint-Denis, les services de la justice et les associations spécialisées. L’Observatoire a également publié un guide à destination des professionnel·le·s pour les aider à mieux repérer et accompagner les mineures victimes de prostitution ou en risque de l’être.

**La protection des femmes en situation de handicap** est un sujet sur lequel l’Observatoire des violences envers les femmes à entamer un travail en 2021. Dans un premier temps, l’Observatoire organise des formations pour les professionnel∙le∙s du Département travaillant auprès de ce public vulnérable pour mieux repérer les violences envers ces femmes et mieux les prendre en charge. Ces formations permettront par la suite de mesurer l’ampleur des violences à l’égard des femmes en situation de handicap et de mettre en place des dispositifs spécifiques de protection.

Dans le domaine de la prévention, l'Observatoire a développé de nombreux outils et dispositifs visant à former et sensibiliser les professionnel∙l∙es ainsi que les habitant∙es de la Seine-Saint-Denis.

À travers les rencontres **Femmes du monde en Seine-Saint-Denis**[[7]](#footnote-7), l'Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis contribue à faire entendre les voix des acteurs locaux et internationaux qui luttent contre les violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, ainsi que partout dans le monde, compte tenu de la diversité des profils des femmes vivant sur ce territoire. La Seine-Saint-Denis est, en effet, l'un des départements ayant la plus forte proportion de population d'origine étrangère de toute la France.

L’Observatoire a également développé des outils visant à sensibiliser les jeunes, et plus généralement, toutes les générations, sur les violences envers les femmes. Le **Violentomètre** aide ainsi à mesurer la violence dans le couple à l’aide d’une règle graduée composée de 23 questions rapides à se poser[[8]](#footnote-8). Cet outil permet de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou au contraire, si elle est violente. Il a, depuis sa création en 2018, été traduit dans six langues (anglais, arabe, espagnol, mandarin, tamoul et turc).

Ce travail de prévention des violences envers les femmes est notamment mené auprès des jeunes du territoire à travers **le dispositif « Jeunes contre le sexisme »** [[9]](#footnote-9) mis en place par l’Observatoire des violences envers les femmes. Ce dispositif promeut l’engagement des jeunes du territoire et les mobilise sur la question de la prévention des comportements sexistes et des violences faites aux femmes à travers l’organisation d'ateliers et la création de kits pédagogiques destinés aux professionnel·les de l’Education nationale[[10]](#footnote-10).

Par les dispositifs innovants qu’il met en place depuis sa création, l’Observatoire est reconnu au plan national comme international comme un véritable laboratoire d’expérimentations. Il participe à des échanges de bonnes pratiques entre collectivités sur la lutte contre les violences envers les femmes, au niveau local tout comme au niveau international pour tendre à améliorer les dispositifs de protection existants. En 2018, il a été **labellisé expert pour la « Mise en place de dispositifs de prévention, de protection dans la lutte contre les violences faites aux femmes »** par le Ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères. En 2021, l’Observatoire des violences envers les femmes et la Direction Europe International du Département de la Seine-Saint-Denis ont débuté **un programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences »** soutenu par l’Agence française du Développement. Ce programme part de l’expérience de deux territoires pilotes : Djénine (Palestine), Ngazidja (Comores) qui sont accompagnés par l’Observatoire des violences envers les femmes dans la mise en place des politiques publiques territoriales de lutte contre les violences faites aux femmes. L’expérience des territoires pilotes s’inscrit plus largement dans la création d’un réseau mondial de collectivités, en partenariat avec la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU, qui permettra de mutualiser les expériences et de renforcer le plaidoyer international des collectivités face aux violences faites aux femmes. Enfin, ce programme participe à la sensibilisation du grand public en Seine-Saint-Denis à la lutte contre les violences envers les femmes, ici et là-bas.

1. **Difficultés rencontrées par l’administration locale et les pratiques prometteuses dans la promotion et la protection des droits de l’homme, notamment en ce qui concerne le droit à l’égalité et à la non-discrimination et la protection des personnes vulnérables et marginalisées**

La première difficulté rencontrée pour la mise en place de politiques publiques de lutte contre les violences envers les femmes est le manque de données sur l’ampleur de ces violences. Afin d’agir sur ce phénomène, il est nécessaire de le mesurer. Pour faire face à cette difficulté, l’un des objectifs de l’Observatoire des violences envers les femmes est **d’observer et de rendre visible les violences envers les femmes en améliorant la connaissance et la compréhension de ces phénomènes**. Les études et les analyses que l’Observatoire a menées, autant que les dispositifs expérimentaux qu’il a créés, font désormais de cette structure un modèle en France.

L'Observatoire a réalisé des enquêtes et des études sur les mariages forcés (ce qui a conduit à l’adoption d’un protocole par le département en 2013, et à l’élaboration d’un guide à destination des professionnel·l∙es réédité en 2021[[11]](#footnote-11)), sur l’impact des violences dans le couple sur les enfants[[12]](#footnote-12) et sur la prostitution des mineures[[13]](#footnote-13). En parallèle de ces études, l’Observatoire des violences envers les femmes réalise annuellement un état des lieux de l’ampleur des violences faites aux femmes sur son territoire et de la prise en charge des victimes de violences à travers des données collectées auprès des différents partenaires de l’Observatoire : tribunal de justice, police, services du Département, associations spécialisées dans la prise en charge des victimes. Cet état des lieux annuel est un outil essentiel pour permettre l’amélioration constante de la protection des femmes victimes de violences.

La seconde difficulté rencontrée dans la mise en place de politiques publiques de lutte contre les violences envers les femmes efficaces est le grand nombre d’acteurs institutionnels ou associatifs qui œuvrent dans la lutte contre les violences envers les femmes. Cette multitude peut être un obstacle à la mise en place d’une lutte cohérente contre les violences envers les femmes. Face à cette potentielle difficulté, **l’Observatoire des violences envers les femmes s’est construit comme une véritable structure partenariale** avec les services du département, de l’Etat, des villes et des associations. Il dispose d’un comité de pilotage pluri-institutionnel dont l’objectif est de **construire un diagnostic partagé et d’organiser les initiatives à mettre en œuvre**. L’Observatoire des violences envers les femmes apparait comme un point de rencontre entre les différents acteurs de la lutte contre les violences envers les femmes. Cette interconnaissance des acteurs assure notamment une meilleure orientation des femmes victimes de violences en fonction de leurs besoins.

Enfin, la mise en œuvre de politiques publiques de lutte contre les violences envers les femmes nécessite que les professionnel∙le∙s travaillant auprès de cette population vulnérable soient formé∙e∙s au repérage, à l’orientation et à la prise en charge des femmes victimes de violences. Une mission essentielle de l’Observatoire des violences envers les femmes est **de former et d’accompagner les professionnel∙le∙s.** Cette formation se fait à travers des évènements annuels de formation ouverts à tous les professsionel∙le∙s à l’occasion des dates clés que sont le 8 mars et le 25 novembre. En parallèle des formations sont organisées en direction de corps professionnels spécifiques comme les travailleurs et travailleuses sociaux∙ales, les professionnel∙le∙s des collèges, la gendarmerie nationale ou encore la magistrature. Enfin, depuis 2015, Ernestine Ronai, Responsable de l’Observatoire des violences envers les femmes a créé et codirige un diplôme universitaire « Violences faites aux femmes ». Ce diplôme universitaire s’adresse aux professionnel∙le∙s des domaines de la santé, du champ social, de l’éducation nationale, de la justice et des administrations pour les former dans l’identification, le signalement et le traitement des situations de violences. Ce diplôme permet de partager les bonnes pratiques de l’Observatoire des violences envers les femmes auprès de professionnel∙le∙s provenant de différents territoires français.

1. **Les principes clés qui devraient guider les gouvernements locaux et nationaux dans la promotion et la protection des droits de l’homme ?**

Depuis 20 ans, l’Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis propose une politique publique globale de lutte contre les violences envers les femmes. Les principes clés qui guident cette politique sont généralisables à la promotion et la protection des droits humains.

Principes clés de l’Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis

* **Agir** conjointement dans la prévention des violences à l’égard des femmes et la protection des femmes victimes de violences
* **Mesurer** l’ampleurs des violences et les effets des dispositifs mis en œuvre
* **Former** les professionnel∙le∙s à la prise en charge des femmes victimes de violences
* **Partager** les bonnes pratiques entre collectivités territoriales

1. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures#notes> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/telephone-grave-danger-proteger-les-femmes-en-tres-grand-danger> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/le-protocole-feminicide-pour-la-prise-en-charge-des-enfants-orphelins-dans-le> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/le-dispositif-un-toit-pour-elle-facilite-l-acces-au-logement-sur-et-perenne> [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/le-dispositif-un-toit-pour-elle-facilite-l-acces-au-logement-sur-et-perenne> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/lutte-contre-les-mariages-forces> [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://lemag.seinesaintdenis.fr/16es-Rencontres-Femmes-du-monde-en-Seine-Saint-Denis> [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/le-violentometre-un-outil-pour-aider-a-mesurer-la-violence-dans-le-couple> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/jeunes-contre-le-sexisme> [↑](#footnote-ref-9)
10. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/kit-pedagogique-jeunes-contre-le-sexisme> [↑](#footnote-ref-10)
11. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/lutte-contre-les-mariages-forces> [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/etude-sur-l-impact-des-violences-dans-le-couple-sur-les-enfants-dans-les> [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/article/la-prostitution-des-mineures-en-seine-saint-denis-etude-des-dossiers-de-l-aide> [↑](#footnote-ref-13)